

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Question n° 4033—**M. Herbert:**

Quels sont a) l'effectif, b) le budget annuel réservés au programme de coopération industrielle de l'Agence canadienne de développement international et où se trouve le personnel?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): a) Dix-neuf. b) Le Programme de coopération industrielle de l'ACDI est doté d'un budget de 17 millions de dollars, dont 2.2 millions sont affectés au Service administratif canadien outre-mer en vertu d'un crédit distinct. Le Programme a son siège au 200, Promenade du Portage, à Hull (Québec).

LES DÉCLARATIONS DU DÉPUTÉ DE LAC-SAINT-JEAN

Question n° 4097—**M. Cossitt:**

Le gouvernement a-t-il demandé au député de Lac-Saint-Jean de déclarer récemment que si un virage à droite permet de développer chaque Canadien... le Parti libéral peut l'effectuer?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Non.

Question n° 4098—**M. Cossitt:**

Le gouvernement a-t-il demandé au député de Lac-Saint-Jean de déclarer récemment que si le Parti libéral pense qu'il faut être communiste pour promouvoir notre développement, il le ferait et que c'est ce que veut dire être libéral?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Non.

Question n° 4099—**M. Cossitt:**

Le gouvernement a-t-il demandé au député de Lac-Saint-Jean de déclarer récemment que si le socialisme permet de développer chaque Canadien, le Parti libéral peut devenir socialiste?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Non.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question n° 226 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Plaît-il à la chambre que la question n° 226 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.
rh3201124308A201:166

[Texte]

LES PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Question n° 226—**M. Herbert:**

1. Quels étaient les nom, objectifs, particularités et budgets de tous les programmes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en vigueur le 31 mars 1979?

2. Depuis le 1^{er} avril 1979, certains de ces programmes ont-ils été a) restreints, b) abandonnés?

(Le document est déposé.)

Les subsides

[Traduction]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

• (1530)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

Mme le Président: Étant donné que deux motions sont inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, il est de mon devoir, conformément à l'article 58(4)b) du Règlement de choisir laquelle va être débattue. En faisant ce choix, je n'oublie pas qu'il restera encore deux jours désignés au titre des périodes des subsides. C'est pourquoi je propose que l'on étudie aujourd'hui la motion inscrite au nom du chef de l'opposition (M. Clark).

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA RÉFORME PARLEMENTAIRE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, pour l'efficacité future du Parlement en tant qu'assemblée démocratique représentant les besoins, les croyances et les aspirations de la population canadienne, il faut revoir sur-le-champ tous ses règlements règles et pratiques, et que la Chambre exhorte donc le gouvernement à déférer au Comité permanent de la procédure et de l'organisation, pour amorcer la discussion, le document intitulé «Énoncé de principes: La réforme parlementaire», déposé le 23 novembre 1979, ainsi que des projet de réforme du processus budgétaire.

—Monsieur l'Orateur, compte tenu de l'animosité qui s'est manifestée depuis le 2 mars, il est difficile pour un député de parler posément à la Chambre. Le moment est venu pour nous pourtant de parler de notre institution, plus encore, d'entreprendre les réformes qui en feront une institution plus efficace et plus démocratique. Je tiens à insister sur les deux objectifs de la réforme: Rendre le Parlement plus efficace et plus démocratique. Ces deux objectifs sont aussi importants l'un que l'autre et j'aurai l'occasion d'y revenir plus tard.

Mais soyons d'abord sincères au sujet des sentiments que les parlementaires et les Canadiens dans leur ensemble ressentent. Quand nous parlons du Parlement, nous évoquons fréquemment la camaraderie et la bonne volonté que manifestent ses membres. Mais nous avons ainsi évité de nous attaquer aux problèmes que connaît notre institution. Un sentiment de colère couve, un sentiment de frustration, et nous sommes convaincus que nous ne remplissons pas la mission que les Canadiens attendent de nous. Je crois que cette opinion est partagée par les députés de tous les partis et elle est renforcée chaque fois que nous retournons dans notre criconscription et que nous retrouvons nos électeurs qui nous accusent de ne pas pouvoir remplir la tâche qu'ils nous ont confiée en nous élisant. Un député disait il y a quelques jours que l'on comparait les simples députés à de...